Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20261012-DCM_77_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2026**
Date de convocation : Le 7 octobre 2026. Date de d'affichage : Le 7 octobre 2026.	L'an deux mille vingt-six, le douze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Madame Graziella VALLÉE, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Yoann CADO, Pascaline MARION, Marc SORIN, Catherine LEFEVRE, Éric PELTIER, , Vivian REQUET, Alain RUSSEIL Laurence POINSIGNON, Fabien HOUGET, Emilie LOUVEL, Mathieu AIRAULT, Romane VAILLANT, Éric GENDREAU, Christian ROCHETTE, Gwenaëlle GAUCHET. Excusés : Annie JAN, Antoine DESILLES Absents : Néant Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat : Annie JAN à Catherine LEFEVRE et Antoine DESILLES à Emilie LOUVEL. Christophe LECOMTE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
Délibération N° 77/2026	

OBJET : La Forge. Choix de l'entreprise pour le curage.

M. Vivian Requet, conseiller municipal intéressé à la consultation, sort de la salle.

Madame la Maire donne la parole à M. Sorin, adjoint en charge des bâtiments communaux, qui rappelle le phasage du projet de « La Forge », et donne connaissance des résultats de la consultation réalisée pour le curage, le désamiantage et la démolition des annexes. Trois visites d'entreprise ont eu lieu et trois offres de prix ont été reçus. La commission « bâtiments communaux » s'est réunie pour l'analyse des offres et propose de retenir l'offre la moins-disante.

Vu la délibération n°52 du 6 juillet 2026 sur le phasage du projet de « La Forge » situé au 2 rue Amand de Léon des Ormeaux,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de curage avant de valider un avant-projet pour la réhabilitation du site,

Considérant les trois offres présentées,

Après avoir délibéré et voté, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité des votes exprimés (16 voix « pour » et 2 abstentions *Catherine Lefevre et Gwénaëlle Gauchet*), de retenir la proposition la moins-disante de l'entreprise TNS d'Orgères (Ille-et-Vilaine) s'élevant, pour la mission complète, à 59066,99 € ht soit la somme de 70880,39 € ttc.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,
Graziella VALLÉE

MAIRIE DE LE THEIL-DE-BRETAGNE * 35240 *

Le Secrétaire de séance,
Christophe LECOMTE